

LES ORDONNANCES

Une ordonnance est remise si un traitement vous est prescrit à l'issue de la Consultation.

Conserver l'original de l'ordonnance.

Pensez à faire une demande de renouvellement de votre ordonnance auprès du médecin de l'USN1, avant que celle-ci ne soit terminée.

Toute réclamation concernant le traitement proposé doit se faire au moment de la consultation.

Une prise en charge des dépendances (alcool, tabac, drogue) est proposée dans l'unité.

En plus des ordonnances, il peut vous être délivré des certificats médicaux et des attestations. Ces documents vous sont remis en main propre.

A LA SORTIE DE L'ETABLISSEMENT

Une consultation de sortie est prévue dans le mois précédent votre sortie.

A votre demande, il peut vous être délivré une ordonnance pour la poursuite de votre traitement, ainsi que tout document ou adresse utile à la poursuite de votre suivi médical.

LA PREVENTION

Chaque année, l'USN1 propose des actions de prévention et d'éducation à la santé : groupe addictions, nutrition...

Un dépistage des infections sexuellement transmissibles est proposé systématiquement lors des consultations d'entrant. Il peut également être réalisé tout au long de votre détention.



USN1

Unité Sanitaire de Niveau 1

Cette unité de consultations, située au cœur du Centre Pénitentiaire de BOURG EN BRESSE, a pour principale mission la prise en charge de la santé de chaque personne détenue grâce à des consultations auprès des médecins, psychologues, et autres intervenants paramédicaux...

Les consultations sont assurées :
En semaine de 8h à 12h et de 14h à 18h

Les urgences sont assurées par l'USN1 :

- ☞ En semaine : de 8h à 18h
- ☞ Le week-end : de 8h à 15h30
- ☞ En dehors de ces horaires, les urgences sont assurées par le SAMU

15

PRESENTATION DE L'EQUIPE

Responsable de l'unité
Dr Y. PONCELIN

Médecins Généralistes
Dr M. GUELLIL
Dr R. MAUPOINT
Dr AS. THOMAS-JACOBY

1 Cadre de Santé

1 Manipulatrice Radio

2 Secrétaires Médicales

Pharmacie
S. CLAVERANNE-
Pharmacien
6 Préparateurs en
Pharmacie

Pour la prise en charge des addictions (groupe et/ou individuelles)

1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale
1 Educatrice Spécialisée

Responsable de l'équipe de Psychiatrie

Médecin Psychiatre
4 médecins psychiatres

7 psychologues dont 1 spécialisée en addictologie

10 Infirmiers
1 Kinésithérapeute

Equipe Dentaire
1 dentiste
2 Assistantes Dentaires

Intervenants Extérieurs
Gastro-entérologue
Infectiologue
Podologue
Opticien

COMMENT CONTACTER LE SERVICE

- ☞ Par demande orale auprès des IDE, ou agents AP si besoin urgent.
- ☞ Par courrier, sur papier libre, adressé à l'USN1, et à déposer dans la boîte aux lettres de l'USN1.
 - Bien préciser votre nom, prénom et la date du jour,
 - Bien décrire votre problème pour obtenir un RDV avec le professionnel de santé adapté.
- ★ EN CAS DE BESOIN, des consultations spécialisées et/ou des hospitalisations peuvent être programmées.

LA DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS

La distribution des médicaments est réalisée de trois manières :

- ☞ Soit de manière hebdomadaire : c'est vous qui gérez votre traitement pour la semaine
 - Lundi : MA1
 - Mardi : MA2
 - Jeudi : CD1
 - Vendredi : CD2
- ☞ Soit chaque jour, un(e) infirmier(e) vous remet votre traitement dans votre cellule.
- ☞ Soit la prise de médicaments peut être effectuée devant l'infirmier(e) à l'USN1.

Les différentes modalités de remise du traitement sont établies avec votre accord, sur prescription médicale.